



REUNION EOLE DU 27 NOVEMBRE 2027 A St NAZaire

CONCERTATION CONTINUE CNDP

Étaient présents pour le compte des ASB : Serge, Geneviève, Didier, Patrick.

Présence également de plusieurs Brevinois du quartier de Mindin et du Conseil de développement Sud Estuaire : Francis, Philippe, Éric, Daniel et François.

Objectifs de la réunion :

- Retour sur la concertation,
- Avancement du projet,
- Prochaines étapes .

1 - PREAMBULE

Introduction du Directeur de projet Francisco Sanchez, qui précise que la réunion présentera les différentes techniques de construction du quai et les choix qui ont été arrêtés à ce jour.

Ce dernier indique qu'une réunion sur les impacts environnementaux suivra (en début 2026).

Catherine Treboal la garante (CNDP) précise que chacun peut dès à présent poser les questions sur ce point, la réponse sera apportée par le maître d'ouvrage, même si elle est décalée dans le temps.

Puis intervention de Philippe Léon Chef de projet après une petite vidéo sur le port de Nantes / St Nazaire.

Constats : construction de navires de + en + larges, manutention de gros colis (EX : pales éoliennes actuelles 81m de long), énorme flux de matières, charges lourdes...

Problème de manque de linéaire de quai dans les bassins en raison de navires qui restent longtemps à quai pour être "armés".

Problème d'accueil des navires volumineux qui ne pourront plus franchir le pont de St Nazaire, ou entrer dans le port actuel (limitation de la forme Joubert).

Construction de très grosses sous/station électrique à St Nazaire : 2GW

2 – ZOOM SUR LE PROJET

Fondamentaux, la filière éolienne c'est plus de 8000 emplois au national, 2500 sur les Pays de Loire.

Pour poursuivre le développement de cette filière, il faut changer d'échelle car à partir de 2030, les flotteurs $\times 2$ ou 3, la hauteur éolienne $\times 3$ (350 m en haut des pales), la puissance $\times 10$ (20 à 25 MW).

Petit retour sur la concertation préalable, désormais nous sommes entrés dans la concertation continue (2025/2026), juin 2025 1er comité de suivi, début 2026 : 2ème réunion de suivi et réunion de travail sur les aspects environnementaux (emplois générés par le projet), printemps 2026 (dragage et gestion des sédiments, mesures pour limiter les nuisances, qualité de l'air, de l'eau). Enquête publique début 2027.

Évolution du projet à la baisse :

- réduction de 780m de quai à 530m.
- 2 postes d'assemblage simultanés au lieu de 3.
- 1 seul poste de « commissionning ».
- 5 flotteurs max avec stockage à nu (répartis sur 3 zones).

3- GROUPES DE TRAVAIL EN SEANCE

Travail en sous/groupes avec questions des participants.

Réponses aux questions :

- confirmation saisonnalité de l'activité EOLE avril-septembre, avec montage grue en mars.
- flotteurs réalisés à Brest.
- capacité d'assemblage : une vingtaine d'éoliennes par an, compter 1 semaine pour le montage, et 15 jours pour le commissionning.
- flotteurs 30 m de hauteur, dont 10m immersés.
- confirmation quai à vocation multiusage pour transport colis lourds.
- retour d'expérience de Port la nouvelle, pas de problème particulier pour l'assemblage final en mer, pourquoi ne pas utiliser les mêmes techniques ?
- la détection des objets métalliques dans l'estuaire est terminée. On ne sait pas encore le pourcentage éventuel de munitions de la seconde guerre concerné par cette détection.
- Le PPE (plan pluriannuel de l'énergie) n'est toujours pas voté. Est-ce une explication à la réduction du projet ?

Si la réduction des soutiens financiers est confirmée par les choix politiques, en optant pour un mix énergétique privilégiant plutôt le nucléaire et donc dans une moindre mesure l'éolien, quel risque pour le projet éolien sur le bassin nazairien ?

L'état ne sera-t-il pas tenté de concentrer toute l'activité à Brest ?

Réponse : on travaille avec Brest en complémentarité, et il n'est pas possible de déplacer des éoliennes flottantes au- delà de 150km, donc ce risque à priori est écarté

Précisions sur les techniques de construction du quai.

Retour rapide sur les différentes possibilités.

3 solutions ont été retenues et ont fait l'objet d'études comparatives :

- Quai en caisson béton.
- Ecran en rideau de palplanches.
- Quai sur pieux métalliques.

Le choix retenu est la solution avec pieux, et avec écran de palplanches, afin de limiter les nuisances sonores, d'éviter le déplacement des sédiments et de garantir une tolérance au tassement quasi nulle.

4 critères principaux ont été utilisés pour décider du choix technique de construction du quai : conservation des sédiments en place, sobriété sonore, cahier des charges, coût.

Rappel le quai doit pouvoir supporter 30T au m² à l'emplacement de la grue, et 15T au m² sur le reste de l'ouvrage.

- 1700 pieux seront nécessaires, diamètre des pieux entre 0,9m et 1,2m.
- 24 mois pour la construction du quai.

Pas d'information sur le niveau réel d'Impacts sonores !!! et sur l'étendue horaire du travail !

En ce qui concerne les flotteurs et la solution pour les amarrer en attente de recevoir les éoliennes, 2 solutions sont envisagées :

- Estacades (10 m de haut), sur pieux,
- ou ancrage des flotteurs au fond.

La solution sur pieux est plus coûteuse mais prend moins d'espace, l'autre solution est moins coûteuse mais nécessite plus de d'espace, ce qui peut poser un pb dans l'estuaire.

- Question sur la maintenance des éoliennes, sera-t-elle assurée sur St Nazaire ?
 - o Réponse : oui
- Question sur la sécurité, quels sont les dispositifs en cas de dérive accidentelle des flotteurs ?
 - o Réponse : des détecteurs seront mis en place afin de détecter des ruptures des amarres et des bateaux pilotes assureront la veille permanente : en cas de dérive importante la technique « d'échouage » sera privilégiée.

4 – VIGILANCE POUR LES ASB

A la suite de cette réunion, le point le plus sensible au- delà de l'aspect visuel est le **niveau sonore** sur les 2 années de construction du quai avec des pieux qui seront enfouis selon la technique du battage (impulsion violentes, environ 1000 KN par coup). Sachant que Port la Nouvelle a opté pour une technique dite « en parois moulées » qui est **moins bruyante de 40 dB** avec des effets de résonance sol et propagation dans l'eau moindre.

Dans ce cadre, lors du prochain **comité de suivi** il convient de demander pour les aspects environnementaux :

Avant travaux :

- Faire un état sonore et vibration avant travaux (eau , espace libre, sol)

- Préciser l'atténuation attendue du rideau à bulles et autres procédés (technique palplanches),
- Définir un protocole de mesure : points de mesures (sous-marins et aériens) à différents endroits, définir la mise en place de géophone sur sol (pour vibration)
- Préciser les horaires de travail pour la construction (quai et estacades) pendant la durée des travaux , (acter une charte du bruit avec les parties prenantes)
- Préciser les contraintes réglementaires ou définir des seuils max à ne pas dépasser (acter une charte du bruit avec les parties prenantes)

Pendant les travaux :

- Définir un protocole opérationnel (mesures correctives) en cas de dépassement des nuisances (sonore (aérien et marin) et vibration) : limitation des horaires et ampleur des travaux selon les vents, adaptation de l'intensité et fréquence de battage (selon niveau des marées notamment)...